

Bureau du 25 octobre 2004

Décision n° B-2004-2636

commune (s) : Meyzieu

objet : **Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2004**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Depuis 1989, la commune de Meyzieu est inscrite dans des dispositifs de la politique de la ville. Quatre quartiers sont inscrits dans la convention particulière d'application du contrat de ville de Meyzieu, trois sont constitués d'ensembles d'habitat social HLM et un d'une copropriété privée en difficulté.

Les trois quartiers d'habitat social de Mathiolan-Peyssillieu, de l'Espérance et des Terrasses ont bénéficié de manières diverses d'interventions publiques en matière de développement social et urbain. Suivant les quartiers, il s'agit d'accompagner une intervention publique en voie d'achèvement ou de s'inscrire dans le cadre d'un projet en cours de maturation.

La convention-cadre portant sur la gestion urbaine et sociale de proximité (GSUP) pour les quartiers d'habitat social pour les années 2003, 2004 et 2005, approuvée le 1er décembre 2003, prévoit de renforcer et de structurer les modes de gestion afin de pérenniser les investissements et d'améliorer la vie quotidienne des habitants.

Ces actions veilleront à valoriser tous les acteurs de la proximité et à privilégier l'accompagnement et l'implication des habitants.

Le quartier des Plantées fait l'objet d'une convention-cadre spécifique en tant que copropriété privée approuvée également le 1er décembre 2003. Depuis 1989, face à une situation de dérive, la puissance publique a dû mettre en place une opération de développement social et urbain pour le quartier des Plantées, comprenant différents volets. Globalement, l'intervention publique a porté ses fruits : les bâtiments et le centre commercial ont été réhabilités, les réaménagements des espaces extérieurs sont en cours d'achèvement et les prix de l'immobilier sont revenus à un niveau correct.

Aujourd'hui, l'enjeu principal des collectivités publiques pour ce quartier est de renforcer et de structurer sa gestion pour pérenniser les améliorations tout en se désinvestissant peu à peu, dans une sorte de normalisation de la gestion. Le quartier restant fragile sur le plan socio-économique, le désengagement public doit privilégier l'accompagnement et l'implication des habitants.

La programmation 2003 a permis de mettre en œuvre une partie des objectifs des deux conventions-cadres, notamment :

- pour le volet habitat social :

- . améliorer la sécurisation de parties communes et de petits équipements de confort sur les espaces extérieurs,
- . mettre en place une procédure d'enlèvement des épaves,
- . procéder à des actions de surentretien tout en favorisant l'insertion,
- . réaménager des liaisons piétonnes ;

- pour la copropriété :

- . assurer le surentretien des espaces extérieurs et des espaces publics avec des actions d'insertion,
- . sécuriser les halls d'entrée avec la mobilisation des copropriétaires sur le lessivage des cages d'escalier,
- . organiser des opérations de nettoyage et de débarras des caves et des encombrants,
- . former les nouveaux accédants et mobiliser les copropriétaires sur les travaux d'ascenseurs et la démarche de la scission.

La programmation de GSUP 2004 prévoit dans la continuité :

- une enveloppe "petits travaux" permettant de pérenniser les investissements réalisés,
- la poursuite de la sécurisation de certains halls,
- la qualification des copropriétaires nouveaux accédants sur les différents axes de travail avec la copropriété,
- la poursuite du travail sur les épaves.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2004 est estimé à 223 925 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 48 899 € nets de taxes.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2004, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2000-5604 et n° 2003-1087, respectivement en date des 10 juillet 2000 et 3 mars 2003 ;

Vu sa décision n° B-2003-1901 en date du 1er décembre 2003 ;

DECIDE

1° - Accepte le programme de gestion sociale et urbaine de proximité de la commune de Meyzieu pour l'année 2004 ainsi que le versement de la participation financière de la Communauté urbaine à hauteur de 48 899 € nets de taxes aux différents bénéficiaires.

2° - Autorise monsieur le président à signer les conventions arrêtant les modalités de participations financières entre les différents partenaires pour les opérations engageant la Communauté urbaine.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2004 et 2005 - comptes 657 280 et 657 340 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,